

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-348-1925 portant attribution aux administrateurs, administrateurs adjoints et élèves administrateurs nouvellement nommés, d'une indemnité de première mise d'équipement.

n° 09-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 23 octobre 1925 inséré au Journal officiel de la République française du 8 novembre 1925, page 10765, portant attribution aux administrateurs, administrateurs adjoints et élèves administrateurs nouvellement nommés, d'une indemnité de première mise d'équipement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 2 octobre 1925, portant attribution aux administrateurs, administrateurs-adjoints et élèves administrateurs nouvellement nommés d'une indemnité de première mise d'équipement.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.